

Denis Lambelet
route de Cugy 1
1054 MORRENS
☎ 021 731 32 16
denis@lambelet.ch

Morrens, le 17 septembre 2021

Recommandé
Police de Lausanne
rue St-Martin 33
CH-005 lausanne

Plainte pénale

Madame, Monsieur,

je dépose une plainte pénale contre le lieutenant STIDEL 0684 pour utilisation de faits falsifiés à l'appui de sa plainte pénale à mon encontre

Les faits

Le 19 juin 2021, je me suis rendu à une manifestation de soutien au peuple palestinien. Je précise que j'avais suspendu sur ma poitrine une affiche sur laquelle il était écrit: "ISRAEL est un état voyou".

Peu après mon arrivée, mon attention a été attirée par un litige entre deux dames. L'une d'entre elles a alors couru vers les policiers chargés de superviser la manifestation, situés à une trentaine de mètres de la manifestation près des toilettes publiques de la Riponne, suivie par l'autre dame.

M'étant approché des policiers, j'ai pu entendre quelques propos qui m'ont amené à interpréter le litige ainsi: la 1ère dame souhaitait faire des photos de la manifestation, et la 2ème dame lui contestait ce droit et serait intervenue en tant qu'organisatrice de la manifestation pour la prier de ne pas faire de photo.

M'étant moi-même mobilisé pour cette manifestation équipé de mon affiche sur la poitrine, j'ai ressenti cette interdiction de photo comme regrettable et paradoxale. Je me suis donc approché du policier le plus proche, qui n'était pas occupé, pour lui demander de dire à la dame plaignante que, en ce qui me concerne, j'étais totalement disposé à ce qu'elle fasse une photo de moi avec ma pancarte autour du cou.

Le policier concerné (lieutenant Stidel) a semble-t-il mal pris la chose: il m'a demandé de reculer sur un ton empreint d'animosité. N'ayant obtempéré qu'en partie de son point de vue, il m'a demandé mes papiers. Ne les ayant pas sur moi, et refusant de décliner mon identité, il a décidé de me faire arrêter. Je lui ai demandé les motifs de cette arrestation. Il a répondu: refus de donner son identité et m'a accusé de l'avoir bousculé.

Totalement interloqué par cette dernière accusation, je l'ai invité à allumer ce que j'ai cru être une petite caméra fixée à sa poitrine pour établir la vérité. Simultanément, j'ai montré du doigt cette caméra. Le lieutenant Stidel s'est avancé vers moi et le bout de mon doigt a touché sa poitrine!

J'ai donc été arrêté et j'ai passé la nuit à la centrale de la police.

Heureusement, trois personnes au moins ont assisté à cet événement: deux policiers et une dame.

Le lieutenant Stidel a déposé plainte contre moi pour violence et menace contre les autorités, entrave à l'action d'un fonctionnaire, trouble à l'ordre public.

Ces accusations sont totalement inventées et fausses. Je me dois de retrouver la dame présente lors de mon interpellation pour recueillir son témoignage. J'ai fait une demande au service de l'économie de Lausanne pour obtenir le nom de l'organisatrice de la manifestation, et ledit service m'a refusé cette information.

J'ai été condamné le 18 août 2021 par la procureure Valérie de Watteville Subilla à 100 jours-amende à 100.- + 300.- d'amende + frais de la cause.

Motifs de la présente plainte

Le lieutenant Stidel a fait mention dans sa plainte de « *Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires* » de la part du soussigné. Ces accusations sont totalement infondées et malhonnêtes. L'art. 303 CP est applicable, d'autant plus que sa violation est le fait d'un officier de police.

Veillez agréer mes respectueuses salutations.

D. Lambelet